

## **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2012**

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, Melle WALUSINSKI, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

Absent représenté : M. COTTEREAU (pouvoir à M. MASSON).

Absents non représentés : M. GENTY, Mme PLU, M. LALLET, Mme SCHEFFER-ARTH.

Secrétaire de séance : M. MONACO.

- En préambule à l'ordre du jour, Monsieur le maire annonce à l'assemblée communale la démission de Madame GROSCLAUDE Martine du Conseil municipal, pour raison de santé. Il souhaite à l'intéressée un prompt rétablissement et la remercie de son implication dans la vie communale au sein du présent Conseil comme lors de précédentes mandatures. Les membres suivants de la liste « *Brou Demain Une équipe proche de vous* » seront sollicités pour la remplacer.
- Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour avec l'accord unanime du Conseil municipal :
  - Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies (SDE)
  - Tarif du concert présenté dans le cadre du festival « jazz de mars ».

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **I - Débat d'orientations budgétaires 2012**

Le débat d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il est obligatoire pour les communes ayant une population au moins égale à 3.500 habitants. Son utilité réside dans la détermination des orientations budgétaires et des choix majeurs des élus pour le budget de l'exercice à venir. Il est une formalité substantielle et doit être débattu en Conseil municipal, dans le délai maximum de deux mois précédent le vote du budget.

Monsieur KIBLOFF, adjoint aux finances, donne lecture du document de présentation du débat d'orientations budgétaires reçu par les conseillers avec leur convocation, selon le plan suivant :

- Perspectives économiques 2012  
Projet de loi de finances : les concours financiers de l'Etat
- Analyse financière de la commune : exercice 2010
- Evolution des emprunts
- Les orientations et perspectives du budget 2012

Monsieur MASSON, maire, conclut en exposant les orientations politiques et budgétaires 2012, incitant à une prudence dans les investissements tout en continuant à œuvrer pour améliorer la qualité de vie et celle des générations à venir, dans notre « ville où il fait bon vivre », et invite les membres du Conseil municipal à en débattre.

✓ Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB).

## **II - Information sur le bilan financier de la saison 2011 du parc de loisirs**

Le deuxième sujet à l'ordre du jour du présent Conseil municipal n'est pas soumis à délibération. Il s'agit du bilan de la saison 2011 de l'exploitation du parc de loisirs que Monsieur MONACO, en tant que Conseiller municipal délégué, présente aux membres du Conseil et qui peut se résumer ainsi :

- Nombre d'entrées payantes = 11.709
- Nombre d'entrées totales = 12.742
- Total des dépenses (camping + parc) = 360.000 Euros
- Total des recettes (camping + parc) = 320.000 Euros

Compte tenu de dépenses exceptionnelles d'un montant de : 27.581 Euros liées aux exercices précédents, sous l'ancien régime de la régie autonome d'exploitation, Monsieur MASSON précise que globalement la saison 2011 est équilibrée, corroborant ainsi les estimations du bureau chargé de l'étude préalable qui estimait le petit équilibre (fonctionnement uniquement) à 12.000 entrées.

Le débat s'engage ensuite sur les perspectives 2012 et plus particulièrement sur :

- le taux de remplissage de la nouvelle aire pour mobile homes (sept emplacements occupés sur seize)
- l'éventualité de la construction d'autres chalets (en fonction des subventions accordées).

Enfin, Monsieur le maire donne lecture de la liste des travaux et acquisitions prévus pour 2012 et approuvés par la commission parc de loisirs.

## **III - Avancement d'échelon d'agents communaux contractuels**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que deux employés communaux, issus de la régie autonome d'exploitation du parc de loisirs, ont été embauchés sous contrat de droit privé au sein des services municipaux et que leur rémunération est assise sur le statut de la fonction publique et calculée en référence à un grade, une échelle et un échelon.

Il précise que leur progression dans l'échelle de rémunération n'est pas automatique comme les employés statutaires et que ces agents intégrés au personnel communal doivent évoluer dans leur échelle de rémunération au même titre que leurs collègues.

✓ Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, l'avancement des agents concernés au 11<sup>ème</sup> échelon de leur grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

## **IV - Location d'un local dans un bâtiment communal**

Monsieur le maire informe l'assemblée communale réunie qu'une orthoptiste souhaite s'installer sur la commune et recherche un local pour débiter et exercer son activité, dans l'attente de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire.

La location d'un local d'une superficie de 23,72 m<sup>2</sup>, au sein du bâtiment – rue Marcel Bordet utilisé par la PMI, la médecine du travail et une psychologue, lui a été proposée.

Après accord de l'intéressée sur le local, la commission des finances a étudié le loyer qu'elle a estimé à : 150 Euros, en proportion avec les loyers déjà appliqués dans ce bâtiment.

- ✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de louer le local situé à droite en entrant dans le bâtiment de la P M I, d'une surface de 23,72 m<sup>2</sup>, à Madame CAILLAUDAUD Régine – Orthoptiste et autorise le maire à signer le bail précaire à intervenir pour un montant mensuel de loyer de : 150 euros.

A noter que ce local est également occupé partiellement par une consultation d'aide à l'accouchement.

## **V - Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies**

Monsieur MASSON informe le Conseil municipal que les travaux de rénovation d'éclairage public peuvent être subventionnés par le Syndicat Départemental d'Energies et que sont prévus des travaux de rénovation et de remplacement de lanternes : square des Rosiers, rue des Prunus, cours des Rhododendrons, square de Querrieu, rue des Cytises, cours des Hortensias, rue des Bouleaux – résidence de la Pépinière, rue des Noyers, avenue Louis Denis, rue du Grand Cerf, rue du docteur Roubourdin (continuité), rue Charles Brune, rue Maurice Violette, avenue Frankenberg, rue Jean Moulin, rue Robinson, pour un total de : 73.147 euros hors taxes.

Monsieur le maire précise que cette opération sera réalisée sur deux exercices mais que la demande de subvention porte sur l'ensemble du projet. Les subventions du SDE étant susceptibles de diminuer, il convient de se positionner d'ores et déjà sur la totalité de la prévision budgétaire. Il profite du sujet abordé pour rebondir sur les nouvelles compétences souhaitées par le SDE en matière d'éclairage public.

Monsieur CAILLARD, délégué du Conseil auprès du Syndicat, et lui-même s'accordent pour proposer de reporter la décision concernant ces nouvelles compétences à plus tard, la commune de Brou étant équipée à la fois en matériel et en personnel compétent.

- ✓ Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public et de remplacement de lanternes, établi par l'entreprise C I T E O S à Chartres pour un montant total de : 73.147 euros hors taxes, et sollicite une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies.

## **VI - Tarif complémentaire pour la soirée « jazz de mars »**

Par délibération du 27 avril 2010 des échelles de tarifs ont été fixées pour les manifestations, évènements et animations culturels organisés dans le cadre d'une gestion communale.

Monsieur le maire signale que pour la soirée « jazz de mars » organisée par la commune le samedi 17 mars 2012, il convient, pour s'harmoniser avec les tarifs appliqués dans le département, de proposer une entrée à : 7 euros qui ne figure pas dans la délibération du 27 avril 2010.

- ✓ Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le tarif complémentaire d'un montant de : 7 euros.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

☒ Monsieur le maire donne communication :

- d'un courrier du président du Conseil général informant qu'il a pris bonne note de l'accord de la municipalité pour l'acquisition de l'ancienne gendarmerie de Brou, au prix de l'euro symbolique, et qu'il engage la procédure de rétrocession de cet ensemble immobilier au profit de la commune.
- d'un courrier transmis au président de la communauté de communes du Perche-Gouet proposant des membres du Conseil municipal pour siéger en qualité de délégués titulaires et suppléants au sein du Syndicat Unique d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir, en Eure-et-Loir.
- des visites de l'entreprise DENIS par Monsieur VIGIER Philippe - Député, le mercredi 4 janvier 2012 et de l'entreprise LATTY International par Monsieur le Sous-Préfet, le mercredi 18 janvier 2012.

## TOUR DE TABLE

- **Monsieur BLONDEAU** signale que les voitures empruntent la rue des Quatre Vents trop rapidement.
- **Madame GASSELIN** remercie le CCAS pour les bons cadeaux offerts aux aînés de Brou pour Noël.
- **Monsieur MASSON** informe le Conseil que plusieurs lecteurs du « Brou Infos » annuel ont utilisé la page de commentaires mise à leur disposition.

---

Fin de séance : 22 heures 20